

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2025

Présents : Patrick BÖHLE, Alain CLAUZIER, Robert NALPAS, Gloria TROMBETTA, Thérèse COULON, Philippe LEROY, François GINESTET, Jacqueline BABIN,

Absents excusés : Nicolas VANEL (procuration à François GINESTET)

La séance est ouverte à 18h35, Jacqueline BABIN est désignée secrétaire de séance :

Vote : 8 voix pour (P Böhle, A. Clauzier, R. Nalpas, G. Trombetta, P. Leroy, F. Ginestet, N. Vanel ; J. Babin)
1 abstention (T. Coulon).

Validation du CR du Conseil Municipal du 16/07/2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2025 est soumis au vote :

- 8 voix pour (P Böhle, A. Clauzier, R. Nalpas, G. Trombetta, P. Leroy, F. Ginestet, N. Vanel ; J. Babin)
- 1 abstention (T. Coulon).

Revalorisation aide à la cantine

Le montant de l'aide à la cantine n'a pas été revalorisé depuis des années, il est de 0,65€ par repas et par enfant. Monsieur le maire propose que cette aide soit portée à 1€ par repas, dès cette rentrée scolaire. Le coût d'un repas pris à la cantine à l'école primaire est de 5,10€ (école publique) et 5,80€ (école privée) et 3,42€ au collège.

Résultat du vote

- 7 voix pour (P Böhle, A. Clauzier, R. Nalpas, G. Trombetta, P. Leroy, F. Ginestet, J. Babin)
- 2 abstentions (N. Vanel, T. Coulon) car ces 2 familles ont plusieurs enfants et sont concernés par cette aide.

Actualités travaux

- L'installation électrique de l'église de Jaunac a été mise à la terre et le tableau électrique mis aux normes par l'entreprise « EGDV Frères » pour un montant total de 2 357,19€ TTC.
- Les travaux de goudronnage sur le parking et la route de Brion ont été réalisés par l'entreprise « Les Goudronneurs Ardéchois » qui a également rebouché, les trous de la chaussée sur cette même route, sans surcoût. Coût des travaux : 12 786,60€ TTC
- Suite à la demande des habitants de sécuriser les 2 ponts de la route de Corneduc, un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage par la commune du Cheylard pour le pont la concernant. Le projet consiste en la construction d'un muret coté rivière et la pose de quilles coté montagne. La commune de Jaunac va effectuer la même démarche de son côté, pour le pont situé sur la commune.

- Enfouissement des lignes : une rencontre est prévue prochainement entre le SDE, l'entreprise devant intervenir, la mairie, les riverains concernés pour décider ou faire passer le câble qui doit alimenter le haut de la calade du Grand Lieu.
- Une date pour un chantier citoyen va être proposée prochainement afin d'effectuer divers petits chantiers sur la commune :
 - Bouchage de trous sur la route du Bouchet Ravaux
 - Pose de barrières et de 2 lunettes de visée fournies par le PNR
 - Pose de panneaux signalétiques

Monsieur le maire en profite pour remercier les personnes qui l'ont aidé pour la pose des arceaux à vélos sur Brion et la signalétique sur le Bouchet Ravaux : M. Vincent Cordon et François Ginestet et également M. Gibert Mederick pour sa participation au renforcement du plancher de l'Eglise

Demande de subvention CCVE parking Brion

La commune a obtenu une subvention de 926€ dans le cadre du fonds de concours intercommunal de la CCVE pour le goudronnage et la pose d'arceaux à vélo au parking du rocher de Brion.

La délibération pour valider la demande de subvention allouée pour le projet est mise au vote : 9 voix pour (unanimité)

Projet de règlement du cimetière

Afin de permettre la révision du règlement du cimetière qui date de 1995, et de rajouter également celui du colombarium, une réflexion est engagée sur plusieurs points : les modalités d'accès aux concessions, la durée et le tarif des concessions. Après en avoir discuté le conseil municipal valide ce qui suit :

- L'accès au cimetière et au colombarium est réservé aux personnes résidentes sur la commune, ou propriétaire de foncier ; celles qui ont une sépulture de famille ou celles décédées sur la commune.

Par ailleurs, pour tenir compte du nombre de place limité du cimetière, les concessions ne pourront être réservées à l'avance mais seulement vendue au fur et à mesure des décès.

- Durée des concessions : elle reste inchangée soit 30 ans renouvelable
- Nouveau tarif des concessions :
 - Prix d'un emplacement simple (1 place) : 300€
 - Prix d'un emplacement double (2 places) : 600€
 - Prix d'une case au colombarium (2 urnes) : 300€

Sur cette base de réflexion un nouveau règlement du cimetière va être rédigé et proposé pour validation aux élus lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Autres réflexions :

- A étudier la possibilité technique de proposer des emplacements simples permettant l'inhumation de 2 personnes (en hauteur)
- Une démarche de récupération des concessions perpétuelle non entretenues va être lancée
- Un devis va être demandé à M. Court pour la construction d'un entourage du nouvel ossuaire.

Convention pour destruction des nids de frelons asiatiques

La mairie propose de signer une convention avec une entreprise spécialisée dans la destruction des nids de frelons asiatiques. Elle a pour but de permettre la prise en charge financière de la destruction des nids signalés par les particuliers sur la commune. Coût pour la commune : environ 250€ pour 3 interventions

Vote : 9 voix pour (unanimité)

Modifications statutaires CCVE

Cette modification a pour but de :

- Indiquer que la répartition des sièges des communes membres est fixée par un arrêté préfectoral spécifique
- Acter la dissolution du CIAS Val'Eyrieux à compter du 1^{er} janvier 2026
- Intégrer la compétence « création et gestion d'un Bus France Services Itinérant »

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts

Vote: 8 voix pour (P Böhle, A. Clauzier, R. Nalpas, G. Trombetta, P. Leroy, F. Ginestet, N. Vanel ; J. Babin)

1 abstention (T. Coulon).

Prorogation convention CDG 07 : risque prévoyance

La convention concernant le contrat de prévoyance arrive à échéance en fin d'année, elle doit être prorogé pour une année. Un avenant est en cours de préparation. Une délibération doit être prise pour autoriser monsieur le maire à signer cet avenant.

Vote : 8 voix pour (P Böhle, A. Clauzier, R. Nalpas, G. Trombetta, P. Leroy, F. Ginestet, N. Vanel ; J. Babin)

1 abstention (T. Coulon).

Prolongation convention SDE

Pour tenir compte du retard pris dans le démarrage des travaux d'enfouissement des lignes il y a lieu de prolonger la convention signée avec le SDE pour la maîtrise d'ouvrage du chantier

Vote ; 8 voix pour (P Böhle, A. Clauzier, R. Nalpas, G. Trombetta, P. Leroy, F. Ginestet, N. Vanel ; J. Babin)

1 voix contre (T. Coulon).

Questions diverses

- PLUI : L'état initial de l'environnement, les diagnostics fonciers et agricoles ont été réalisés et les rapports complets nous ont été adressés. Il nous appartient de faire remonter nos remarques ou nos questions sur ces diagnostics.
- Proposition de concert à l'église de Jaunac le 19 octobre à 17h : Le Trio « N'ATO TIEMPO » chants italiens d'un autre temps (voir affichage municipal et site Internet)

Celui organisé au mois d'aout à connu un franc succès, l'église était pleine et le public ravi

- L'appartement au-dessus de la salle des fêtes sera à nouveau libre à compter du 1^{er} novembre, une annonce a été déposée sur le bon coin.
- Le SPANC (Service Public d'assainissement Non Collectif) annonce son prochain passage sur la commune en 2026 ; Un nouveau règlement s'applique désormais (voir en pièce jointe : Points importants du nouveau règlement SPANC)

Fin de séance à 19h56